

Règlement du SEUD'RAID 2018

Art.1 : Le SEUD'RAID est organisé par la TEAM de l'ESTUAIRE le samedi 26 mai 2018 à SAUJON.

Art.2 : Le SEUD'RAID n'est aucunement une compétition et reste une épreuve conviviale où chacun évolue à son rythme. Ainsi, chaque équipe gère sa progression, ses choix d'itinéraires, son temps et assure sa propre autonomie.

Art.3 : L'épreuve est ouverte à partir de 16 ans. Un seul mineur sera autorisé par équipe et sera accompagné obligatoirement d'un parent. Pour les mineurs, une autorisation parentale accompagnera l'inscription.

Art.4 : Les concurrents s'engagent par équipe de 4 mixte ou non.

Art.5 : A tout moment, les 4 équipiers doivent être vus ensemble par les membres de l'organisation (hors 1^{ère} épreuve). Ce manquement sera sanctionné d'une pénalité qui pourra être la soustraction du pointage d'une ou plusieurs balises de contrôle voire une disqualification.

Art.6 : Les participants se doivent de respecter les autres concurrents, l'environnement et les consignes particulières à l'organisation du raid. Le parcours se déroulera principalement en milieu naturel (chemins et forêts). Les grandes routes seront protégées par l'organisation, mais ne seront pas bloquées. Les concurrents doivent respecter le code de la route dès lors qu'ils empruntent une route ouverte à la circulation et ne sont pas prioritaires par rapport aux autres véhicules.

Art.7 : Des balises seront placées tout au long du parcours ; leur pointage reste l'objectif de l'épreuve et le nombre de ces dernières définira ainsi le score final de l'équipe à l'issue du raid. Elles seront poinçonnées manuellement.

Art.8 : Pour des raisons météorologiques ou de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier une épreuve. En cas de force majeure, la Team de l'Estuaire se réserve le droit d'annuler totalement le raid : les frais d'inscription seront remboursés.

En aucun cas, l'organisation ne sera tenue pour responsable des pertes, vols ou dégradations des biens personnels des concurrents.

Art.9 : Chaque coéquipier doit se munir du matériel suivant :

- VTT
- Casque
- Gants
- Porte carte conseillé
- Frontale
- Boussole
- Nécessaire de réparation
- Trousse de secours
- Téléphone portable
- Ravitaillement solide et liquide
- Epingle à nourrice pour les dossards
- Couverture de survie
- Stylo

Art.10 : votre inscription n'est considérée comme définitive que lorsque vous avez fourni tous les éléments demandés, souscription comprise. Votre engagement ne vous sera remboursé que dans le cas de votre demande motivée (certificat médical), et ce, au plus tard 7 jours avant le début de l'épreuve. Chaque participant doit fournir un certificat médical, datant de moins d'un an, de non contre-indication à la pratique de raids multi-sport. Chaque participant devra être assuré.